Centre de Gestion
de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales
Conseil médical en formation restreinte et en formation plénière

Calendriers des séances (restreintes et plénières) 2023
Mercredi 25 janvier 2023
Mercredi 22 février 2023
Mercredi 29 mars 2023
Mercredi 26 avril 2022
Mercredi 31 mai 2023
Mercredi 28 juin 2023
Mercredi 26 juillet 2023
Mercredi 30 août 2023
Mercredi 27 septembre 2023
Mercredi 25 octobre 2023
Mercredi 29 novembre 2023
Mercredi 13 décembre 2023

Les séances du conseil médical en formation restreinte et en formation plénière se tiennent le même jour.

*L'envoi d'une saisine au secrétariat du Conseil Médical formation plénière ne vaut pas inscription à l'ordre du jour. Pour que le dossier d'un agent soit inscrit à une séance du conseil médical formation plénière, il faut que le secrétariat réceptionne le dossier de saisine complet, c'est-à-dire contenant toutes les pièces nécessaires et le rapport d'expertise du médecin agréé.

Tout dossier complet arrivant après la date limite de sera mis à l'ordre du jour de la séance suivante.

Contacts :

Instances médicales	Sophie BRAGULAT	s.bragulat@cdg66.fr
Conseil médical formation restreinte des collectivités affiliées au CDG	Pauline PIERRE	p.pierre@cdg66.fr
Conseil médical formation restreinte des collectivités non affiliées au CDG	Patricia KOCH	p.koch@cdg66.fr
Conseil médical formation plénière des collectivités affiliées et non affiliées au CDG	Monique BERINGUIER	m.beringuier@cdg66.fr
Conseil médical formation plénière des collectivités non affiliées au CDG	Sophie CALAVERA	s.calavera@cdg66.fr